Articulation d'un Programme local de prévention des déchets avec un Agenda 21

expérience exemplaire

Gmva

Auteur :

Pibs Ii - 30, Rue Alfred Kastler
Bp 70206
56006 Vannes
Voir le site internet
Gilles Garancher
g.garancher@gmvagglo.bzh

Consulter la fiche sur OPTIGEDE

CONTEXTE

Après 10 années d'actions concrètes, c'est en 2008 que Vannes agglo s'est formellement engagée dans un Agenda 21. Cette décision a été motivée non seulement pour mettre en cohérence l'ensemble de nos actions et documents de référence actuellement en vigueur, mais au-delà, pour mettre le citoyen au cœur de notre politique publique.

Force est de constater que Plans locaux de prévention des déchets et Agendas 21 ne s'articulent pas toujours, Vannes agglo a justement souhaité les associer dès le départ. Les liens entre le Programme local de prévention, l'Agenda 21 et le PCET étaient nombreux et relativement faciles à identifier. Ils ont tous pour objectif commun de construire un projet de territoire où les politiques publiques doivent travailler main dans la main avec des structures privées et associatives en privilégiant une démarche participative. C'est pourquoi il est très vite apparu logique que ces trois programme soient associés.

OBJECTIFS ET RESULTATS

Objectifs généraux

- Mieux cerner les besoins de chacun et adapter les moyens et les actions à mettre en place pour sensibiliser les différents acteurs locaux,
- Développer des partenariats avec les instances de concertation afin d'amplifier les messages de sensibilisation,
- Elaborer un programme d'actions cohérent entre PLP, A21 et PCET.

Résultats quantitatifs

En 2013 :

Dans le cadre de l'Agenda 21, 52 actions ont été déployées, 5 sont en cours de conception et 5 actions nont pas été réalisées.

L'Agenda 21 et le PCET ont permis de mieux intégrer les problématiques de développement durable aux réflexions du SCOT. La mise en œuvre de sa révision a permis, en 2013, d'intégrer des études et des démarches de travail spécifiques en lien avec des actions importantes de l'Agenda 21 et du PCET.

Résultats qualitatifs

- La mise en cohérence de ses documents de référence
- L'intégration des préoccupations environnementales et sociétales dans sa politique de développement
- Une gouvernance tournée vers la participation citoyenne et l'association des partenaires locaux

- Une gouvernance tournée vers la participation citoyenne et l'association des partenaires locaux

Synthèse du programme d'action

MISE EN OEUVRE

Description de l'action

A la fin du diagnostic du PLP, intégration de l'ensemble du PLP (23 actions au sein du PLP) comme une action de l'Agenda 21.

Seule l'action concernant la gestion autonome des déchets Verts des communes de l'agglo a été « sortie » du PLP et considérée comme une action à part entière de l'Agenda 21.

- Concrètement :

L'animateur PLP participe aux réunions du comité de pilotage du l'Agenda 21 et réciproquement. Le rapport annuel du PLP alimente le rapport annuel de l'agenda 21.

Ces mises en commun font gagner du temps et de l'efficacité, surtout dans les démarches auprès des élus, dans la diffusion des actions dans les différentes communes, et dans la mobilisation citoyenne. Pour ce qui est du contenu, le PLP réalise le même type d'actions que les autres PLP.

- Exemple de synergie

Dans le cadre de leur Agenda 21, certaines communes avaient initié des actions rejoignant les objectifs d'un PLP. La création de groupes de travail et l'organisation de réunions pour exposer leurs pratiques permettent de faciliter leur acceptation et leur transposition dans les autres communes de l'Agglo.

Exemples d'actions :

Capitaliser les actions éco-responsables des communes :

Certaines communes ont inscrit des clauses dans leur marché. On peut citer le cas d'une commune qui a pu faire bénéficier ses voisines d'une clause dans son marché de livraison des repas en demandant au prestataire de reprendre ses suremballages après livraison (palettes, cartons, films, barquettes…etc.)

Diminuer la consommation de papier dans les services :

La demande d'accompagnement était forte sur ce sujet ; or certaines communes avaient déjà mis en place des actions. Une réunion d'échange a permis d'élargir leurs solutions aux autres communes.

Planning

4 grandes étapes pour une élaboration entre le 1er semestre 2010 et la fin de l'année 2012.

- Élaboration d'un diagnostic partagé
- Définition d'une stratégie Développement Durable à long terme
- Mise en œuvre d'un programme d'actions transversales
- Évaluation continue des politiques et des actions de développement durable

Moyens humains

- 0,5 ETP sur l'Agenda 21
- 0,5 ETP sur le PCET
- 0,5 ETP sur le PLP

Moyens financiers

Budget indépendant pour chacun des programmes.

Moyens techniques

- Groupe de travail en interne composé d'un représentant de chacun des services de la collectivité
- Comité citoyen composé d'usagers et associations du territoire
- Réunion publique organisée

Partenaires mobilisés

- Agents de Vannes agglo
- Usagers du territoire

VALORISATION DE CETTE EXPERIENCE

Facteurs de réussites

La transversalité de la démarche « Agenda 21 » permet une meilleure acceptation des actions de prévention par l'ensemble des élus et par les autres services. En 2016, le constat est qu'elle a aussi permis d'aller encore plus loin (Lauréat ZDZG), et en travaillant davantage avec les services de l'agglomération, de sortir du monde « des déchets et d'évoluer vers l'économie circulaire.

Recommandations éventuelles

Confier le diagnostic des trois programmes à un seul et même cabinet. Facilement reproductible. Le tout est d'y penser dès le diagnostic

---

Mots clés

PREVENTION DES DECHETS | ADMINISTRATION PUBLIQUE | ORDURES MENAGERES RESIDUELLES

Dernière actualisation

Novembre 2019
Fiche réalisée sur le site optigede.ademe.fr
sous la responsabilité de son auteur

Contact ADEME

Patrick EVEN
patrick.even@ademe.fr
Direction régionale Grand Est